

## Normes de prélèvements et d'échantillonnage

Antea Group applique les normes de prélèvements et d'échantillonnage suivantes :

### MILIEU SOL

**Les prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les sols sont réalisés selon les normes :**

**NF ISO 18400-100** « Qualité du sol - Echantillonnage - Partie 100 : Lignes directrices pour la sélection des normes d'échantillonnage », Mai 2017

**NF ISO 18400-101** « Qualité du sol - Echantillonnage - Partie 101 : Cadre pour la préparation et l'application d'un plan d'échantillonnage », Juillet 2017

**NF ISO 18400-102** « Qualité du sol - Echantillonnage - Partie 102 : Choix et application des techniques d'échantillonnage », Décembre 2017

**NF ISO 18400-103** « Qualité du sol - Echantillonnage - Partie 103 : Sécurité », Décembre 2017

**NF ISO 18400-104** « Qualité du sol - Echantillonnage - Partie 104 : Stratégies », Avril 2019

**NF ISO 18400-105** « Qualité du sol - Echantillonnage - Partie 105 : Emballage, transport, stockage et conservation des échantillons », Décembre 2017

**NF ISO 18400-106** « Qualité du sol - Echantillonnage - Partie 106 : Contrôle de la qualité et assurance de la qualité », Décembre 2017

**NF ISO 18400-107** « Qualité du sol - Echantillonnage - Partie 107 : Enregistrement et notification », Décembre 2017

**NF ISO 18400-201** « Qualité du sol - Echantillonnage - Partie 201 : Prétraitement physique sur le terrain », Décembre 2017

**NF ISO 18400-202** « Qualité du sol - Echantillonnage - Partie 202 : Investigations préliminaires », Avril 2019

**NF ISO 18400-203** « Qualité du sol - Echantillonnage - Partie 203 : Investigations des sites potentiellement contaminés », Avril 2019

**NF ISO 18400-301** « Qualité du sol - Échantillonnage - Partie 301 : échantillonnage et mesures semi-quantitatives sur site des composés organiques volatils dans le cadre d'investigations sur le terrain », Octobre 2023

**NF ISO 18512** « Qualité du sol : Lignes directrices relatives au stockage des échantillons de sol à long et à court termes », Octobre 2007

**NF EN ISO 11504** « Qualité du sol : Evaluation de l'impact du sol contaminé avec des hydrocarbures pétroliers », Avril 2018

**NF EN ISO 19258** « Qualité du sol : Recommandations pour la détermination des valeurs de fond », Novembre 2018

**NF ISO 15800** « Qualité du sol : Caractérisation des sols en lien avec l'évaluation de l'exposition des personnes », Mars 2020

**NF EN ISO 21365** « Qualité du sol : Schémas conceptuels de sites pour les sites potentiellement pollués », Aout 2020

**NF EN ISO 24187** « Principe d'analyse des microplastiques présents dans l'environnement », Octobre 2023

**NF EN ISO 11074** « Qualité des sols – Vocabulaire », mars 2025

**NF EN ISO 25177** « Qualité du sol - Description du sol sur le terrain », Décembre 2019

**NF EN ISO 15175** « Qualité du sol - Caractérisation des sols pollués en relation avec la protection des eaux souterraines », février 2019

**Les prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les eaux souterraines sont réalisés selon les normes :**

**NF X 31 614** « Qualité du sol – Méthode de détection et de caractérisation des pollutions - Réalisation d'un forage de surveillance des eaux souterraines au droit et autour d'un site potentiellement pollué », Janvier 2024 version corrigée en Mars 2024

***L'échantillonnage d'eaux souterraines dans un ouvrage accessible est réalisé en référence à la norme :***

**NF X 31 615** « Qualité des sols – Méthodes de détection, de caractérisation et de surveillance des pollutions en nappe dans le cadre des sites pollués ou potentiellement pollués - Prélèvement et échantillonnage des eaux souterraines dans des forages de surveillance pour la détermination de la qualité des eaux souterraines », Décembre 2017 version corrigée en Aout 2022

***L'échantillonnage d'eaux souterraines, au robinet ou sur une source ou un forage exploité dont le système de pompage rend l'ouvrage inaccessible, est réalisé en référence à la norme :***

**FD T90-523-3** « Guide d'échantillonnage pour le suivi de la qualité des eaux souterraines dans l'environnement – Partie 3 – Echantillonnage des eaux souterraines, Septembre 2022

**NF EN ISO 5667-3** « Qualité de l'eau – Echantillonnage – Partie 3 : Lignes directrices pour la conservation et la manipulation des échantillons d'eau », Mai 2024

**ISO 5667-11** « Qualité de l'eau – Echantillonnage – Partie 11 : Lignes directrices pour l'échantillonnage des eaux souterraines », Avril 2009

**NF EN ISO 5667-14** « Qualité de l'eau – Echantillonnage – Partie 14 : Lignes directrices sur l'assurance qualité et le contrôle qualité pour l'échantillonnage et la manutention des eaux environnementales », Septembre 2017

**ISO 5667-22** « Qualité de l'eau – Echantillonnage – Partie 22 : Lignes directrices pour la conception et l'installation de points d'échantillonnage des eaux souterraines », Août 2010

**NF EN ISO 24187** « Principe d'analyse des microplastiques présents dans l'environnement », Octobre 2023

**FD T90-524** « Contrôle qualité - Contrôle qualité pour l'échantillonnage et la conservation des eaux », septembre 2015

**MILIEU EAUX  
SUPERFICIELLES  
ET/OU  
SEDIMENTS**

**Les prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les échantillons d'eaux superficielles sont réalisés selon les normes :**

**NF EN ISO 5667-1** « Qualité de l'eau – Echantillonnage – Partie 1 : Recommandations relatives à la conception des programmes et techniques d'échantillonnage », Avril 2023

**NF EN ISO 5667-3** « Qualité de l'eau – Echantillonnage – Partie 3 : Lignes directrices pour la conservation et la manipulation des échantillons d'eau », Mai 2024

**NF EN ISO 5667-6/A11** « Qualité de l'eau – Echantillonnage – Partie 6 : Lignes directrices pour l'échantillonnage des rivières et des cours d'eau », Octobre 2020

**ISO 5667-9** « Qualité de l'eau – Echantillonnage – Partie 9 : Lignes directrices pour l'échantillonnage des eaux marines », Octobre 1992

**ISO 5667-4** « Qualité de l'eau – Echantillonnage – Partie 4 : Recommandations concernant l'échantillonnage des eaux des lacs naturels et des lacs artificiels », Juillet 2016

**ISO 5667-12** « Qualité de l'eau – Echantillonnage – Partie 12 : Recommandations concernant l'échantillonnage des sédiments dans les rivières, les lacs et les estuaires », Juillet 2017

**NF EN ISO 5667-14** « Qualité de l'eau – Echantillonnage – Partie 14 : Lignes directrices sur l'assurance qualité et le contrôle qualité pour l'échantillonnage et la manutention des eaux environnementales », Septembre 2017

**NF EN ISO 5667-15** « Qualité de l'eau – Echantillonnage – Partie 15 : Lignes directrices pour la conservation et le traitement des échantillons de boues et de sédiments », Octobre 2009

**NF EN ISO 5667-19** « Qualité de l'eau – Echantillonnage – Partie 19 : Lignes directrices pour l'échantillonnage des sédiments en milieu marin », Mars 2005

**NF EN ISO 24187** « Principe d'analyse des microplastiques présents dans l'environnement », Octobre 2023

**FD T90-524** « Contrôle qualité - Contrôle qualité pour l'échantillonnage et la conservation des eaux », septembre 2015

**FD T90-523-1** « Qualité de l'eau - Guide d'échantillonnage pour le suivi de la qualité des eaux dans l'environnement - Partie 1 : échantillonnage d'eau en rivières et canaux », avril 2019

**FD T90-523-4** « Qualité de l'eau - Guide d'échantillonnage pour le suivi de la qualité des eaux dans l'environnement - Partie 4 : échantillonnage d'eau de lac », octobre 2023

**MILIEU GAZ DU  
SOL**

**Les prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les échantillons de gaz du sol sont réalisés selon la norme :**

**NF ISO 18400-204** « Qualité du sol – Echantillonnage – Partie 204 : lignes directrices pour l'échantillonnage des gaz du sol », Juillet 2017 – version corrigée 1 de Février 2021

<b>MILIEU AIR</b>	<p><b>Les prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur l'air ambiant sont réalisés selon les normes :</b></p> <p><b>NF X 43-267</b> « Air des lieux de travail – Prélèvement et analyse des gaz et vapeurs organiques – Prélèvement par pompage sur tube à adsorption et désorption au solvant », Juin 2014</p> <p><b>NF X 43-298</b> « Air des lieux de travail – Conduite d'une intervention en vue d'estimer l'exposition professionnelle aux agents chimiques par prélèvement et analyse de l'air des lieux de travail », Novembre 2013</p> <p><b>NF EN ISO 16000-32</b> « Air intérieur - Partie 32 : investigation de la présence de polluants dans les bâtiments », septembre 2014</p> <p><b>NF ISO 16000-34</b> « Air intérieur - Partie 34 : stratégie pour la mesure des particules en suspension », mars 2019</p>
<b>DENREES ALIMENTAIRES ET EAU POTABLE</b>	<p><b>Les prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur l'eau du robinet sont réalisés selon la norme :</b></p> <p><b>ISO 5667-5</b> « Qualité de l'eau – Echantillonnage – Partie 5 : Lignes directrices pour l'échantillonnage de l'eau potable des usines de traitement et du réseau de distribution », Avril 2006</p> <p><b>FD T 90-520</b> « Qualité de l'eau – Guide technique de prélèvement pour le suivi des eaux en application du code de la santé publique », Octobre 2005</p>